

Services municipaux

Municipalité	Bureau municipal	Tél.: 418 497-3394 Télec.: 418 497-1187
Maire	Napoléon Lévesque	
Conseillers	Rémi Ouellet, Gilles Couture, Michel Sawyer, Claude Boucher, Guy St-Pierre, Mélanie Leblond.	
Directrice générale	Sylvie Samson	
Inspecteur en bâtiments et en environnement et inspecteur agraire	Bruno Beaulieu	Tél.: 418 497-1240
Inspecteur municipal	Jacques Lagacé	Tél.: 418 497-2897
Bibliothèque La Source	Rita Beaulieu	Tél.: 418 497-1187
Service des Loisirs	Josée Ouellet	Tél.: 418 497-2223
Agente de développement	Marie-Hélène Caron	Tél.: 418 497-3394
Camping municipal	Laurent Ouellet	Tél.: 418 497-3849 418 497-2087
Service incendie	Normand Soucy, chef	Tél.: 418 497-3535
Évaluation-MRC de Rivière-du-Loup	Julie Avoine	Tél.: 418 867-2485
Policiers ressources	Luc Gaudreau Jean-Nicolas Tardif	Tél.: 418 862-9191

Urgence

Tél.: 9-1-1



**DIRECTION DU
JOURNAL**

Sylvie Samson

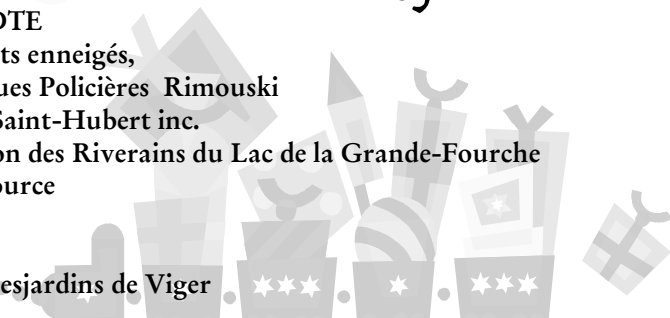
**MISE EN PAGE
ET PUBLICITÉ**

Nima Malenfant

La date de tombée pour
la réception des communiqués
est fixée au **12 janvier 2011**.
Ceux-ci doivent être achemi-
nés au bureau municipal.
Aucun article ne sera accepté
après cette date.

- 4 - Notes municipales
- 5 - Calendrier enlèvement des ordures et des matières récupérables
- 8 - Rapport du maire
- 11 - Mot du maire
- 12 - Vœux de Noël
- 19 - Loisirs, Sport et Culture
- 21- Nouvelles de la CDTE
- 23- Énergies des monts enneigés,
Message Techniques Policières Rimouski
- 24- Les Tapageurs de Saint-Hubert inc.
Mot de l'Association des Riverains du Lac de la Grande-Fourche
- 25 - Bibliothèque La Source
Nouvelles du 125e
- 26 - Fenêtre rurale
- 29 - Caisse populaire Desjardins de Viger
- 30- Annonces

Sommaire



NOTES MUNICIPALES

Horaire du bureau municipal

Du lundi au mercredi

de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 15 h 00

Jeudi

de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00

Vendredi

de 9 h 00 à 12 h 00 et de 12 h 00 à 15 h 00

Voici l'horaire de Bruno Beaulieu, inspecteur en bâtiments et en environnement qui sera **en vigueur du mois de décembre 2010 jusqu'au début du mois d'avril 2011**



Lundi: 15 h 30 - 17 h 00
Mardi: 13 h 00 - 17 h 00
Mercredi: 9 h 00 - 12 h 00
Jeudi: 9 h 00 - 12 h 00

Location de salles pour la période des Fêtes!

À tous ceux qui ont réservé une salle pour les Fêtes, n'oubliez pas de venir chercher la clé au plus tard, **le 22 décembre 2010 avant 15 h**, car le bureau municipal sera fermé après cette date.



Merci de votre attention!

Fermeture du bureau municipal pour les Fêtes!

Prenez note que le bureau municipal sera fermé à partir de 15 h le 22 décembre 2010 et ce, jusqu'au 3 janvier 2011 inclusivement. Nous serons de retour le 4 janvier 2011.

Joyeuses Fêtes à tous!



PROCÉDURES POUR OBTENIR L'AUTORISATION DE BRANCHEMENT À L'AQUEDUC ET À L'ÉGOUT

Les propriétaires du chemin Taché Ouest sont dans l'obligation de se collecter au service de branchement à l'égout. Pour ce faire, ceux-ci doivent respecter les consignes suivantes:

- contacter monsieur Jacques Lagacé, inspecteur municipal au 418 497-2897;
- le diamètre des tuyaux pour l'égout doit être de cinq (5) pouces et en SDR;
- vous devez avoir directement sur votre installation un clapet de non-retour accessible en tout temps;
- les courbes doivent être de 22 degrés maximum;
- pour l'aqueduc, le tuyau exigé doit être en cuivre, 3/4 de pouce, de type « K », sauf exception;
- l'installation complète doit être enrobée de gravier 0-3/4 et celui-ci doit être compacté;
- en terminant, vous devez absolument faire vérifier votre installation par l'inspecteur municipal, et ce, avant de fermer l'excavation.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à contacter M. Jacques Lagacé, Inspecteur municipal au: 418 497-2897



La municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup utilise la nouvelle orthographe dans ses textes

Collecte des matières résiduelles et des matières récupérables

Voici le calendrier de la collecte des matières résiduelles et des matières récupérables pour l'année 2011. Comme auparavant, **la collecte des matières résiduelles se fait en alternance, aux deux semaines et le territoire de la Municipalité de Saint-Hubert est divisé en deux secteurs.** Vous retrouverez ci-bas, la description des deux secteurs, dans laquelle vous pourrez prendre connaissance de votre secteur. Pour ce qui est de la collecte des matières récupérables, celle-ci **reste le jeudi à toutes les deux semaines, comme auparavant.** Voici le détail des secteurs:

La collecte des matières résiduelles se fera à **toutes les semaines, soit à tous les lundis** pour les commerces suivants:

- 2, chemin Taché Ouest (Marchand Général)
- 6, chemin Taché Est (Alimentation familiale)

À compter du lundi 3 janvier 2011, la collecte des ordures se fera en alternance, aux deux semaines pour le **secteur numéro 1** suivant: (Sur le calendrier des collectes, ce secteur portera le **numéro 1**)

- Chemin Taché Ouest;
- Chemin Taché Est;
- 3^e Rang du Sud-du-Lac;
- Lac de la Grande-Fourche, Lac Saint-Hubert, Lac St-François et Ancienne route 2.

À compter du lundi 10 janvier 2011, la collecte des ordures se fera en alternance, aux deux semaines pour le **secteur numéro 2** suivant: (sur le calendrier des collectes, ce secteur portera le **numéro 2**)

- Rues du village: Bérubé, du Collège, du Domaine-Lavoie, Dumont, Gagné, Industrielle, Mailloux, Massé, Perreault, Saint-Jean-Baptiste, du Saint-Rosaire, Simard, de la Source, Principale Nord, Principale Sud;
- Rang 1 Est et Ouest;
- Rang 4 Est et Ouest;
- Rang 5 Ouest (Rivière Petite-Fourche);
- 5^e et 6^e Rang;
- Route 291 Sud;
- Route de St-Pierre.




Pour la collecte des matières récupérables, elle se fera à toutes les deux semaines, comme auparavant, pour tous les secteurs, soient le **numéro 1 et le numéro 2.**

Prendre note également qu'à compter du **23 mai 2011 et ce, jusqu'au 5 septembre 2011 inclusivement**, la collecte saisonnière (été) des matières résiduelles, se fera à **tous les lundis pour le secteur numéro 1 et tous les mercredis pour le secteur numéro 2.**

Vous retrouverez, aux pages suivantes, le calendrier détaillé pour l'année. Merci de porter une attention particulière et soyez attentif à votre secteur.

CALENDRIER DES COLLECTES 2011

Légende des collectes

Ordures secteur numéro 1:	
Ordures secteur numéro 2:	
Matières recyclables:	








AIDE-MÉMOIRE

La collecte des matières résiduelles se fera en alternance, aux deux semaines et le territoire de la Municipalité de Saint-Hubert est divisé en deux secteurs, dont la liste est en page 5.

La collecte pour les commerces, dont la liste est en page 5, se fera à toutes les semaines.







La collecte des matières récupérables se fera le jeudi, aux deux semaines, comme auparavant et ce, pour les deux secteurs.

JANVIER 2011









D	L	M	M	J	V	S
						1
2		4	5	6	7	8
9		11	12		14	15
16		18	19	20	21	22
23/30			25	26		28

2 = 24 janvier
1 = 31 janvier







MARS 2011

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6		8	9		11	12
13		15	16	17	18	19
20		22	23		25	26
27		29	30	31		





MAI 2011

D	L	M	M	J	V	S
1		3	4		6	7
8		10	11	12	13	14
15		17	18		20	21
22		24		26	27	28
29		31				













FÉVRIER 2011

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6		8	9		11	12
13		15	16	17	18	19
20		22	23		25	26
27						

AVRIL 2011

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3		5	6		8	9
10		12	13	14	15	16
17		19	20		22	23
24		26	27	28	29	30




Juin 2011

D	L	M	M	J	V	S
					3	4
5		7		9	10	11
12		14			17	18
19		21		23	24	25
26		28				

Ne pas oublier, qu'à partir du **23 mai 2011 et ce, jusqu'au 5 septembre 2011** inclusivement, la collecte saisonnière (été) des matières résiduelles se fera à tous les lundis de chaque semaine et ce, pour les deux secteurs.

CALENDRIER DES COLLECTES 2011

Légende des collectes

Ordures secteur numéro 1:	
Ordures secteur numéro 2:	
Matières recyclables:	











AIDE-MÉMOIRE

La collecte des matières résiduelles se fera en alternance, aux deux semaines et le territoire de la Municipalité de Saint-Hubert est divisé en deux secteurs, dont la liste est en page 5.













La collecte pour les commerces, dont la liste est en page 5, se fera à toutes les semaines.

La collecte des matières récupérables se fera le jeudi, aux deux semaines, comme auparavant et ce, pour les deux secteurs.

JUILLET 2011

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3		5		7	8	9
10		12			15	16
17		19		21	22	23
24/ 31		26			29	30

AOÛT 2011


D	L	M	M	J	V	S
		2		4	5	6
7		9			12	13
14		16		18	19	20
21		23			26	27
28		30				

ATTENTION! À partir du **12 septembre 2011** retour à la collecte en alternance, aux deux semaines, pour les deux secteurs.

SEPTEMBRE 2011


D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4		6			9	10
11		13	14	15	16	17
18		20	21		23	24
25		27	28	29	30	

OCTOBRE 2011








D	L	M	M	J	V	S
						1
2		4	5		7	8
9		11	12	13	14	15
16		18	19		21	22
23/30			25	26	27	28
				29		

1 = 24 octobre
2 = 31 octobre

NOVEMBRE 2011

D	L	M	M	J	V	S
		1	2		4	5
6		8	9	10	11	12
13		15	16		18	19
20		22	23	24	25	26
27		29	30			

DÉCEMBRE 2011

D	L	M	M	J	V	S
					2	3
4		6	7	8	9	10
11		13	14		16	17
18		20	21	22	23	24
25		27	28		30	31

Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup**Rapport du maire**

**sur la situation financière au 31 octobre 2010
Présenté à la session du 1er novembre 2010**

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport sur la situation financière de la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup pour l'année 2010. Je vais également vous transmettre les orientations budgétaires pour l'année 2011, ceci dans le but de vous informer à l'avance des implications que le prochain budget pourrait avoir sur votre compte de taxes.

Comme chaque année, à la même date, l'article 955 du Code municipal exige du maire de chacune des municipalités du Québec de présenter un rapport de la situation financière de la municipalité au moins quatre semaines avant la présentation du budget.

Les livres pour l'année 2009 ont été vérifiés par la firme Mallette, comptables agréés, et les états financiers ont été présentés au Conseil lors de la réunion du 27 avril 2010. Les chiffres démontrent un surplus des revenus sur les dépenses de 249 553 \$, ce qui portait le total du surplus accumulé au 31 décembre 2009 à 345 720\$. La dette à long terme au 31 décembre 2009 s'élevait à 774 134\$.

Vous pouvez consulter ces états financiers d'une manière plus approfondie ainsi que les autres documents au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

Exercice financier et réalisations 2010

La situation financière de l'année en cours nous permet de croire que nous terminerons l'exercice financier 2010, avec un léger excédent des revenus sur les dépenses.

Voici quelques réalisations et dépenses 2010:

- Travaux de réfection du Rang 5 et 6 (Canton);
- Réfection de la toiture de l'édifice municipal;
- Travaux de déboisement pour la construction d'un chemin de villégiature au lac St-François pour un nouveau développement. Vingt-deux (22) emplacements pour des constructions secondaires et permanentes. Pour rendre le projet à terme, un nouveau règlement devra être adopté pour le dépassement des couts et ce règlement devra être approuvé par les personnes habiles à voter du secteur concerné et par le ministre des Affaires municipales;
- En grande collaboration avec le Comité d'embellissement, nous avons poursuivi l'aménagement du parc central, maintenant disponible et très apprécié des citoyens;
- Aménagement du terrain du Centre des loisirs;
- La première phase relative à l'eau potable et à l'extension du réseau d'égouts sur le chemin Taché Ouest est terminé, la construction de l'usine devrait débuter sous peu (phase II);
- Asphalte sur le chemin Taché Ouest non prévu dans les travaux d'alimentation en eau potable;

Indicateurs de gestion 2009

Les municipalités ont l'obligation de déposer le rapport des indicateurs 2009 lors d'une assemblée publique, au plus tard le 31 décembre 2010. Voici quelques données importantes vous donnant un portrait sommaire de la municipalité.

Fonction	Type d'indicateur	Indice 2009
Voirie municipale	Cout par kilomètre de voie	2 836 \$
Enlèvement de la neige	Cout par kilomètre de voie	3 146 \$
Approvisionnement en eau	Cout de l'activité de distribution de l'eau potable par km de conduite d'eau	5 707 \$
Traitement des eaux usées et réseaux d'égouts	Cout de l'activité réseau d'égout par kilomètre de conduite d'égout	7 228 \$
Santé financière globale	Pourcentage du service de la dette (pourcentage des frais de financement et du remboursement de la dette à long terme par rapport aux dépenses de fonctionnement et au montant de remboursement de la dette à long terme)	4,69 %
Loisirs et Culture	Cout des activités récréatives par habitant. Le cout étant constitué des dépenses de fonctionnement, plus l'amortissement, moins les services rendus	92,95 \$

Projets 2011

Voici une liste abrégée de projets pour 2011 :

- Poursuite des travaux d'approvisionnement en eau potable, d'égouts et de voirie, soit la construction de l'usine de filtration pour le traitement de l'eau potable et mise en fonction;
- Poursuite des travaux au chemin du Lac St-François et autres chemins appartenant à la municipalité;
- Poursuite des travaux relatifs à notre barrage (écluse) par les ingénieurs (obligation de la loi) réalisation des travaux s'il y a lieu;
- 3^e voie pour la collecte des matières organiques;
- Projet de Coopérative médicale qui est présentement en étude;
- Etc...

Comme vous pouvez le constater, ce ne sont pas les priorités qui manquent. La réalisation de ces projets se concrétisera en travaillant ensemble à un objectif commun. Le développement économique se réalise avec la participation de la population et par l'amélioration de nos infrastructures.

Les prévisions budgétaires pour l'année 2011 vous seront présentées en décembre par le Conseil municipal.

Liste des contrats de plus de 25 000 \$
--

La Loi impose également aux municipalités de publier une liste des contrats de plus de 2 000 \$ avec un même contractant lorsque l'ensemble de tous les contrats comporte une **dépense** totale qui dépasse 25 000 \$. Les voici pour la période du 1^{er} novembre 2009 au 31 octobre 2010.

Contractant	Montant	Objet du contrat
9203-7258 Québec inc.	31 191 \$	Diésel
BPR firme conseil	400 848 \$	Honoraires professionnels
Corporation Développement Touristique et Économique de St-Hubert	26 883 \$	Aide financière
Excavation Dany Ouellet	44 958 \$	Location machinerie
Génivar	27 632 \$	Honoraires professionnels
Hydro-Québec	70 188 \$	Électricité
Inspec-Sol	82 806 \$	Honoraires professionnels
La Cie Wilfrid Allen Ltée	1 959 854 \$	Travaux alimentation en eau potable
Ministre des Finances	106 048 \$	Service Sûreté Québec et certificats d'autorisation au MDDEP
M.R.C. de Rivière-du-Loup	134 849 \$	Quoteparts et services
Municipalité de St-Cyprien	52 294 \$	Cueillette & transport ordures
Mutuelle des Municipalités	50 309 \$	Assurances
Sel Warwick (Québec) inc.	40 121 \$	Sel
Transport Saindon	34 201 \$	Location machinerie et gravier
Veolia Es services assainissement inc.	82 884 \$	Vidange des étangs et caméra dans les conduites d'égouts

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL
--

En vertu de l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus, je dois vous faire mention dans ce présent document, des rémunérations et des allocations de dépenses que chaque membre du Conseil reçoit de la Municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal.

Pour 2010, la rémunération accordée au poste de maire est de 7 465 \$ incluant une allocation de dépenses de 2 488 \$, tandis que la rémunération pour chaque conseiller/ère est de 2 488 \$ incluant une allocation de dépenses de 829 \$.

De plus, la rémunération du maire pour l'année 2010 provenant de la MRC de Rivière-du-Loup est de 3 169 \$.

Dettes de la municipalité

Au 31 décembre 2010, la dette totale de la Municipalité s'établira à 827 564 \$ se détaillant comme suit :

	<u>Montant de la dette</u>
Chargeur sur roues	18 000 \$
Camion incendie	138 500 \$
Centre des loisirs	497 400 \$
Niveleuse (Fonds de roulement)	35 624 \$
Alimentation en eau	<u>863 800 \$</u>
Total	<u>1 553 324 \$</u>

Appréciation

Je tiens à remercier l'implication des conseillers et conseillère qui se dévouent pour l'ensemble de la population : madame Mélanie Leblond et messieurs Claude Boucher, Gilles Couture, Rémi Ouellet, Guy Saint-Pierre, et Michel Sawyer.

Bravo à tous les comités et organismes qui œuvrent bénévolement pour faire avancer les choses à Saint-Hubert et qui créent un esprit de famille dans la municipalité.

Je remercie les membres du personnel de l'administration, de la voirie, des loisirs et les pompiers, qui font un excellent travail pour le développement de notre communauté.

Bravo aussi à tous les bénévoles qui ont œuvré pour la réalisation du 125^e de St-Hubert : une réussite sur tous les points. Félicitations à tous.

Finalement, un gros merci à toute la population pour leur confiance manifestée à notre endroit et je vous rappelle que nous sommes toujours disponibles pour vous rencontrer et répondre à vos questions.

Napoléon Lévesque, maire

Mot du maire

Bonjour à tous les citoyennes et les citoyens de Saint-Hubert.

Il n'y a pas de doute, l'hiver est à nos portes. Les équipements de déneigement sont prêts à entrer en action et j'espère que cela se fera le plus tard possible.

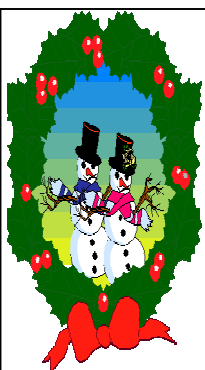
Nous avons enfin reçu le certificat d'autorisation pour la construction de l'usine de traitement de l'eau potable. Les travaux devraient officiellement commencer le 15 novembre 2010 ou avant. C'est un gros projet qui est destiné à doter St-Hubert d'infrastructure adéquate pour la mise aux normes de l'eau. Si tout va bien, cette usine devrait être mise en fonction à la fin de l'année 2011. Après de nombreuses tribulations, ce dossier sera enfin réglé et les gens concernés auront une eau de première qualité.

Le *Party des entreprises* est en préparation et sera grandiose cette année puisque c'est le 10^e anniversaire de cet évènement. À tous les gens concernés, une grosse invitation à participer. Des bénévoles s'affairent à préparer cette rencontre.

Nous avons beaucoup de rencontres pour le Budget de 2011 qui s'en vient à grands pas. Il faudra définir ce qui est le plus urgent pour l'année 2011. Les réparations et les modifications à apporter à différents chemins de la municipalité et beaucoup d'autre chose seront au menu. Vous en serez informé au mois de janvier 2011.

Je profite du moment pour vous souhaiter une très Joyeuse période des Fêtes et une Bonne Année 2011. Amusez-vous bien, soyez prudents et profitez des bonnes choses que la vie nous apporte. La période des fêtes est féérique.

Bien à vous,
Napoléon Lévesque
Maire



Joyeux temps des Fêtes et une
Bonne Année 2011!


Centre Mode
Beaulieu
325, rue Témiscouata
Rivière-Du-Loup
418-862-2160

La direction et le personnel de la Municipalité de Saint-Hubert tiennent à souhaiter à vous et à vos proches, tous ses vœux de bonheur et de paix en cette période des Fêtes et pour les années à venir.

Que ce moment de l'année soit l'occasion privilégiée de célébrer avec les parents et les amis dans un esprit de joie, de partage et de solidarité.

Meilleurs Vœux!

Que cette période du Temps des Fêtes soit pour vous et vos proches, un moment de rassemblement unique qui vous apportera des souvenirs inoubliables.

L'équipe de Transport Réal Malenfant vous offre leurs meilleurs voeux de prospérité, de paix et de bonheur.

Joyeuses Fêtes!

Transport Réal Malenfant
Commerçant de bois de sciage
4, rue Simard
Saint-Hubert - 418 497-2319

Simplement MERCI chers clients pour votre soutien et compréhension suite à mon accident.

Enfin de retour au travail, je désire vous souhaiter une bonne santé, prenez soin de vous!

Heureux temps des Fêtes!
Suzie Malenfant, massothérapeute
Harmonie Corporelle
29, chemin Taché Ouest
Saint-Hubert
418-497-3000 et 418-497-1282

Membre de la
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
DES MASSOTHÉRAPEUTES



A/C Électrique tient à remercier tous ses clients et futurs clients et vous souhaite de passer de Joyeuses fêtes.

Que la paix, l'amour et la santé soient présents en 2011.


Merci de votre confiance et passez de très joyeuses fêtes !

A/C ÉLECTRIQUE
2005 Inc.
Résidentiel
Commercial • Industriel
R.B.Q.: 8327-6279-53
Entrepreneur électricien

Aurèle Ouellet, prop.
Tél. : 418-854-3247
Télé. : 418-854-6207

179, Commerciale
Saint-Louis-du-Haut (Qc)
GOL 3S0

Nous désirons remercier notre clientèle pour l'encouragement que vous nous avez témoigné tout au long de l'année 2010.



Que la magie de Noël vous apporte joie et gaieté dans vos foyers. Quelle soit le prélude d'une nouvelle année remplie de bonheur, de paix et de sérénité pour vous et ceux qui vous sont proche.

JOYEUX NOËL ET BONNE ANNÉE !
Gaston et son équipe !

LE SPECIALISTE

9045-2657 QUÉBEC INC.
GARAGE GASTON DUBÉ
122, Grande Ligne Nord
St-Cyprien, QC
GOL 2P0
GASTON DUBÉ
Propriétaire

- Freins
- Suspension
- Silencieux
- Injection
- Mécanique générale
- Pliage de tuyaux sur place
- Air climatisé

Tél. : 418 963-5088 • Cell. : 418 863-2988 • Fax : 418 963-6461
Sans frais : 1 866 963-5088 • Rés. : 418 963-7036

*En cette période de réjouissance
l'Abattoir Denis Beaulieu remercie sa clientèle qui l'a
encouragé au courant de l'année et vous offre ses meilleurs
vœux à l'occasion de Noël et du Nouvel An.*

*Abattoir Denis Beaulieu
228, chemin Taché Est
Saint-Hubert - 418 497-1875*



Toute l'équipe du Centre d'apprentissage Clé de Saint-Cyprien profite de l'occasion pour témoigner à ses participants aux ateliers notre reconnaissance pour leur belle participation.

Je vous souhaite une période des Fêtes empreinte de tendresse et de paix.

Que l'année 2011 vous apporte joie, santé et prospérité !

Joyeuses Fêtes !

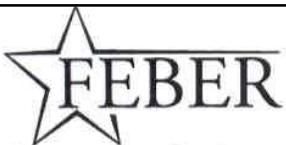
189, Principale
Saint-Cyprien - (418) 963-1603

Quand arrive le temps des Fêtes, nos pensées se tournent avec gratitude vers ceux et celles qui nous ont permis de toujours aller de l'avant.

C'est dans cet état d'esprit que **Le Centre Routier** vous dit un MERCI sincère et vous souhaite de la santé et du succès.

Nos meilleurs souhaits pour l'année 2011.

Le Centre Routier 1994 inc.
375, rue Témiscouata
Rivière-du-Loup - 418 862-7231



Merci à tous nos clients pour le support et l'encouragement apporté lors de la dernière saison des fraises. Nous vous souhaitons un très joyeux temps des fêtes, joie, santé et prospérité pour la prochaine année.



Chaque moment passé avec les êtres chers est indispensable à notre épanouissement et à notre bonheur.

La fête de Noël est une belle occasion pour vous manifester toute ma reconnaissance, et souhaiter que se réalisent tout vos désirs pour la nouvelle année!

Merci de votre confiance.

*Bertrand Thériault, Planificateur financier
(418) 862-0141 Poste 247 (bureau)
(418) 497-3650 (résidence)*



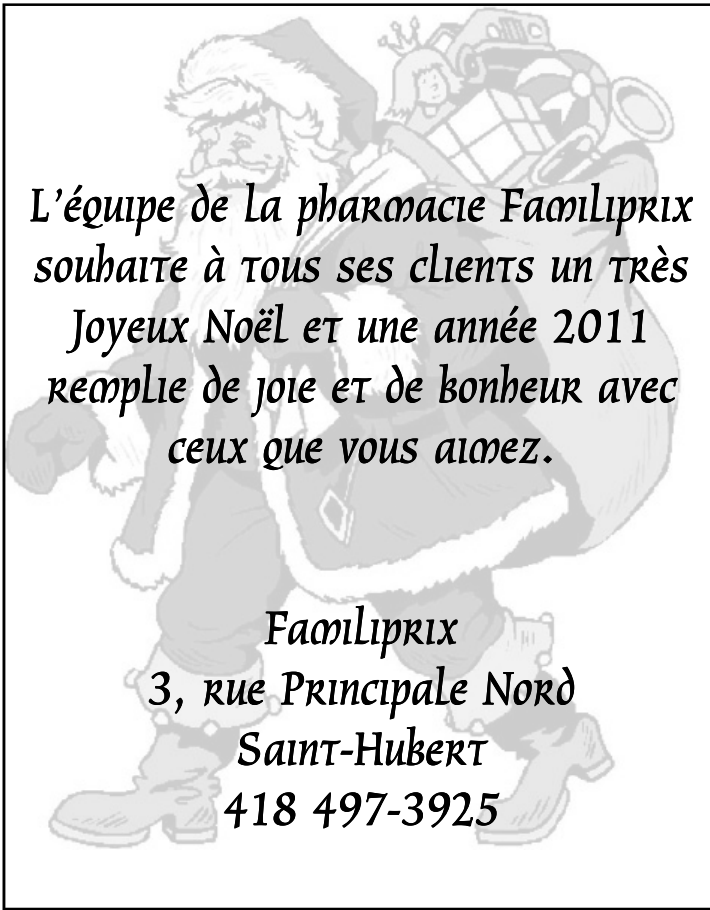
En ce temps de réjouissance et d'amour, je tiens à vous témoigner ma gratitude pour la confiance que vous m'accordez ainsi que pour le privilège que j'ai à vous servir.

Que la magie de Noël vous illumine tout au long de l'année.

Santé, bonheur et succès à vous et à tous ceux qui vous sont chers.

Joyeux Noël

*Atelier de Soudure Laurier Plourde et Fils
11, rue du Collège
Saint-Hubert
418 497-2327
Gilles Dumont, propriétaire*



L'équipe de La pharmacie Familiprix souhaite à tous ses clients un très Joyeux Noël et une année 2011 remplie de joie et de bonheur avec ceux que vous aimez.

Familiprix
3, rue Principale Nord
SAINT-HUBERT
418 497-3925

Nous vous souhaitons à vous, ainsi qu'à vos proches, des fêtes mémorables empreintes de joies et de grandes émotions.

Garage Soucy inc.
 36, chemin Taché Ouest
 Saint-Hubert
 418 497-3535




Merci à ma distinguée clientèle pour la confiance accordée tout au long de l'année 2010. Pour moi vous servir est un plaisir !

★

Tous mes voeux de santé et d'amour pour la nouvelle année.

Lison Boucher ★



Au coup de Peigne
 Salon Unisexe
 prop. Lison Boucher
 418 497-2685
 86, PRINCIPALE NORD ST-HUBERT GOL 3LO

À toute ma fidèle clientèle, je souhaite un Joyeux Noël et une merveilleuse année 2011!



Merci de votre encouragement !

Toilettage Doux-Poils
 Johanne Beaulieu, prop
 99, Principale Nord
 Saint-Hubert
 418 497-1342

L'équipe de Nettoyage Multi-Pro désire remercier toute sa clientèle et vous souhaite un très Joyeux Noël ainsi qu'une année 2011 pleine de joie et de bonheur.

Nettoyage Multi-Pro
 101, rue Principale
 Saint-Antonin
 418 862-1743



À l'aube de nos 25 ans, nous tenons à remercier nos client(e)s et
ami(e)s qui nous ont confié leur beauté.

Nous espérons vous servir encore dans les années futures.

Santé, Bonheur, Amour et une année 2011 remplie de Succès et de
Prosperité.

Vos coiffeuses: Roseline, Manon et Lynda

Lynda Malenfant

Coiffure 2000

29, chemin Taché Ouest

Saint-Hubert - 418 497-2000

Joyeux temps des Fêtes et une Bonne
Année!

Que l'année 2011 vous apporte Santé,
Joie et Bonheur!
Merci à tous!

Pièces d'auto M. Michaud inc.
36, Taché Ouest
Saint-Hubert
418 497-2478



Merci à tous mes clients et
clientes pour
l'encouragement manifesté
tout au long de l'année 2010.


Paix, Santé et Bonheur à tous!

Les Variétés du Canton
Ginette Michaud
524, rang 5 et 6
St-Hubert
418-497-2614

Noël scintille de tous ses feux dans le
coeur des gens qui s'aiment. Que la joie
de Noël resplendisse en vos coeurs et en
votre maison !

Claude Martin
259, chemin Taché Est
418 497-3907

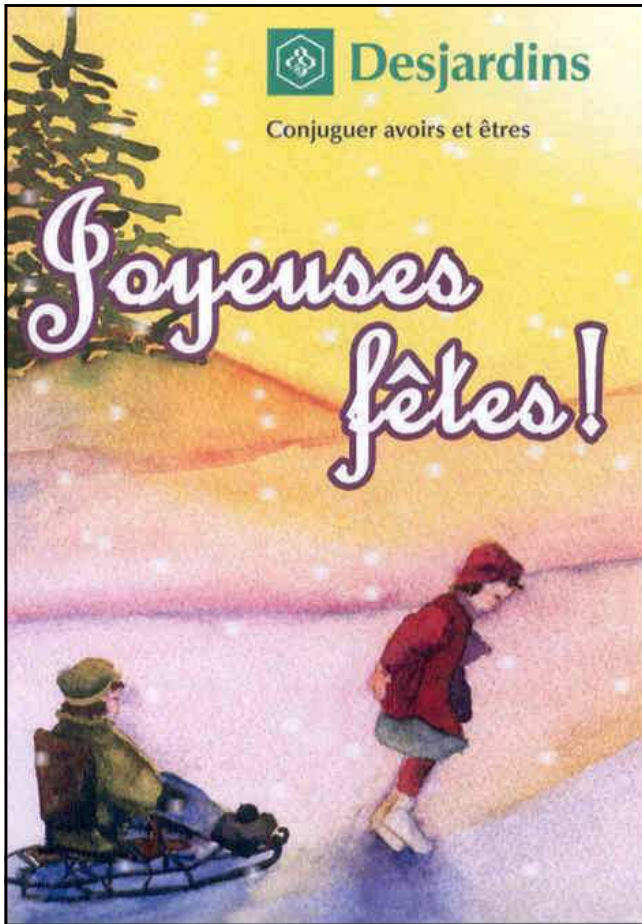


 Raymond Chabot Grant Thornton

L'équipe de Raymond Chabot Grant Thornton profite
de l'occasion pour vous souhaiter de Joyeuses Fêtes et
une très Bonne Année 2011.

Que celle-ci soit le reflet de vos rêves en vous apportant
santé, bonheur et succès !

Nous profitons également de l'occasion pour vous
remercier de la confiance offerte durant la dernière année.



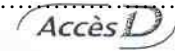
*En cette période de réjouissances,
de partage et de rapprochement, nous tenons
à vous remercier chaleureusement
de la confiance que vous nous témoignez.*

*C'est à l'unisson que toute l'équipe de la
Caisse populaire Desjardins de Viger
et du Centre financier aux entreprises
du Bas-Saint-Laurent
vous souhaite un très Joyeux Noël
et une nouvelle année sous
l'enseigne du succès.*

*Heures d'ouverture:
24 décembre: 10h à 12h
25-26-27-28 décembre: fermé
31 décembre: 10 à 12h
1er-2-3-4 janvier: fermé*



GUICHETS AUTOMATIQUES
24 HEURES SUR 24
(7 JOURS / SEMAINE)



1 800 CAISSES / 1 800 224-7737
www.desjardins.com

Meilleurs vœux à tous !



*Que cette période de réjouissances soit la plus merveilleuse. Qu'elle soit composée
uniquement de moments heureux avec les êtres chers.*

Que la nouvelle année vous apporte Paix Santé et Bonheur.

*Merci à tous mes clientes et clients pour l'encouragement manifesté tout au long de
la dernière année !*



*Chantal Cuellet
14, rue Mailloux
Saint-Hubert - 418 497-2130*

Nouveauté: Salon de bronzage

**En cette période des Fêtes,
La Coop Saint-Hubert
vous souhaite de vivre des
moments heureux en compagnie de vos familles.**

**Que l'année 2011 puisse être
prospère et remplie de
réalisations.**

Joyeuses Fêtes!



**La Coop St-Hubert
2 rue St-Jean-Baptiste
St-Hubert
418-497-3514**

Nous profitons de cette occasion pour vous remercier de la confiance que vous nous avez accordée tout au long de l'année et désirons vous souhaiter nos meilleurs vœux de santé, bonheur et de prospérité pour la nouvelle année.

Que cette période du Temps des fêtes soit pour vous et vos proches, un moment de rassemblement unique qui vous apportera des souvenirs inoubliables.

*La Maison du Tissu
7, rue Principale Nord
Saint-Hubert - 418 497-2982*

*80, rue Lafontaine
Rivière-du-Loup - 418 816-1193*



Je profite de la période des fêtes pour vous remercier de la confiance que vous m'avez accordée tout au long de l'année 2010.

Je vous souhaite mes meilleurs vœux de santé et de bonheur pour la nouvelle année.

Veillez prendre note qu'à compter du 11 Janvier 2011 mon salon de coiffure sera situé au 37 rue Beaulieu à Rivière-Du-Loup (dans le nouveau développement Domaine Royale Sud). Vous pouvez me rejoindre au 418-862-5013.

Au plaisir de vous servir!

**Patricia Morin
Coiffure Bel Allure**

Christoph Hormann <chris_hormann@gmx.de>

Les Entreprises M. April inc. vous souhaitent à vous et à vos proches un Joyeux temps des Fêtes!

Merci à tous nos clients pour l'encouragement manifesté tout au long de cette année.

Les Entreprises M. April inc.

88, des Jonquilles

St-Hubert

418-497-1732

Cell: 418-714-3744



Soirée décorations de Noël

Centre des loisirs

Jeu­di 2 décembre 2010

Tu as le goût de t'impliquer dans la décoration du Centre des loisirs pour Noël?

Présente-toi entre 19 h 00 et 20 h 30

le jeudi 2 décembre au Centre des loisirs pour une soirée déco où ton talent sera mis à profit!

Si tu as des décorations qui ne servent plus à la maison, apporte-les nous et on leur donnera une nouvelle vie!



Méga Party Noël

Gymnase de l'école des Vieux Moulins

Samedi 4 décembre 2010

Toute la population est invitée à se joindre au Party de Noël des gens d'affaires dès 21 h 00 pour la soirée « TAPIS ROUGE » en compagnie De Turtle et de la disco mobile Jean-Yves Roy. Fais-toi vedette! Mets-toi sur ton 36 !

SANTÉ SPORTS LOISIRS



La grande collecte de denrées non-périssables

Une boîte pour les denrées non-périssables attend vos dons à l'entrée du Centre des loisirs du 1er au 17 décembre. Sois généreux pour celui qui a faim!



LES LUTINS FÊTENT NOËL

Centre des loisirs de St-Hubert

Dimanche le 5 décembre 2010

de 14 h 00 à 17 h 00

Tous les enfants de St-Hubert sont invités à venir rencontrer le Père Noël au Centre des Loisirs pour partager les joies de Noël.

14 h 00 Atelier de fabrication de cartes de Noël
(Les cartes fabriquées par les jeunes et leurs parents seront remis aux aînés des trois résidences de Saint-Hubert)

15 h 00 Collation

15 h 30 Le Père Noël raconte une histoire et remet les présents aux enfants sages

Chers parents, apportez au Centre des Loisirs un petit cadeau enveloppé identifié au nom de votre enfant d'une valeur d'environ 5\$ selon les intérêts de chacun de vos enfants participants. Déposez-le discrètement à votre arrivée sous le sapin.

(l'activité est conçue pour les moins de 12 ans mais toute la famille est invitée à y prendre part)

Inscription des familles appréciée avant le 3 décembre 2010 au 418-497-2223 (Pour la collation, nous devons connaître le nombre de personnes participantes par famille)

Tirage sur place d'une carte saison 2010-2011 de patinage libre familiale.

Tournoi de la guerre caron

Aréna Marcel aubert

Dimanche 26 décembre 2010

Entre 8 h 00 et 17 h 00

ARÉNA FERMÉE

QUELQUES JOURS PENDANT LA PÉRIODE DES FÊTES (Pour des locations familiales)

Le 24 décembre à compter de 13:30

Toute la journée

Le 25 décembre 2010

Les 30, 31 décembre 2010

Les 1 et 2 janvier 2011

Il est encore possible de réserver la patinoire pour des fêtes familiales | 25\$ l'heure

Pour vos réservations, SVP communiquer au moins 48 heures à l'avance avec votre Service des loisirs au 418-497-2223

Horaire Aréna Marcel Aubut Décembre 2010 - Janvier 2011



Patinage libre hebdomadaire

Lundi de 19 h 00 à 20 h 00

Jeudi de 19 h 00 à 20 h 00

Dimanche 13 h 30 à 14 h 30

Spécial période des fêtes

Les 23, 27, 28 et 29 décembre de 13 h 30 à 15 h 00

Du 3 au 7 janvier de 13 h 30 à 15 h 00

Quelques autres heures s'ajouteront en fonction des horaires de hockey. Surveillez le tableau horaire à l'aréna.

Hockey libre à chaque semaine

Du lundi au vendredi de 15 h 00 à 16 h 30

Période des fêtes

Les 23, 27, 28 et 29 décembre de 15 h 00 à 16 h 30

Du 3 au 7 janvier de 15 h 00 à 16 h 30



CARTES DE SAISON PATIN ET HOCKEY LIBRE

Les cartes de saison patin libre et hockey libre ou les laissez-passer journaliers sont obligatoires pour tous.

Aucun hockey ne sera toléré sur la patinoire pendant les heures de patin libre

Cartes de saison sont en vente jusqu'au 29 décembre 2010

Après cette date, les patineurs devront payer leur laissez-passer à la fois pour le patinage et le hockey libre.

Les laissez-passer ne sont plus cumulatifs.

Les personnes qui ne paieront pas leurs laissez-passer seront facturés à la 3e offense pour la valeur d'une carte de saison de leur catégorie.

Tarifification

Laissez-passer à la fois

3\$ / adulte et 2\$ / étudiant

Patinage et hockey libre est gratuit enfants de 6 ans et moins

Cartes de saison (taxes incluses)

33,86 \$ / adulte

28,22 \$ / étudiant

56,44 \$ / familiale

Des reçus seront émis pour les 16 ans et moins

Faire votre chèque à l'ordre de la Municipalité de St-Hubert.

3e Tournoi Entreprises St-Hubert

19 et 20 février 2011

Aréna Marcel Aubut de St-Hubert

11 joueurs minimum par équipe

Gardiens non assujettis à la liste de paie

Inscription avant le 12 février

au (418) 497-2223

Coût 250 \$ / équipe 2 parties min.

Bourses de 500 \$ aux champions

300 \$ aux finalistes

4E TOURNOI PROVINCIAL HOCKEY MINEUR DES 3-SAINTS



28, 29 et 30 janvier 2011

Aréna Marcel Aubut de St-Hubert

Bantam et Midget A & B

Aréna de St-Jean-de-Dieu

Prénovice et Novice A

4, 5 et 6 février 2011

Aréna Marcel Aubut de St-Hubert

Atome et Peewee A & B

Aréna de St-Jean-de-Dieu

Junior A

Congé technicienne en loisirs

QUELQUES JOURS PENDANT LA PÉRIODE DES FÊTES

Le 24 et le 25 décembre 2010

Du 28 décembre au 2 janvier 2010

Pour vos réservations, besoins en clés, SVP communiquer avec votre Service des loisirs au 418-497-2223



Tous les membres de la Corporation de développement touristique et économique de Saint-Hubert souhaitent un joyeux temps des fêtes à toute la population. Que la nouvelle année vous apporte la réussite dans vos nouveaux projets et profitez pleinement de ces beaux moments en famille. Cette année, la CDTE a travaillé en collaboration avec le comité d'embellissement pour la création du Parc Central. Elle siège également sur le comité de la Coop de Santé et fait le suivi au niveau du programme d'achat local et du programme d'encouragement à la construction, à la rénovation et à la restauration. La CDTE sera très active au cours de l'année 2011 et nous comptons sur vous pour participer activement au développement de notre communauté.

Le conseil d'administration de la CDTE :

- Alain St-Amant, président
- Josée Ouellet, vice-présidente
- André Pelletier, trésorier
- Johannie Beaulieu, secrétaire
- Édith Lavoie, administrateur
- Nîma Malenfant, administrateur
- Doris Lebel, administrateur
- Gilles Couture, administrateur et représentant du conseil municipal
- Napoléon Lévesque, administrateur et maire
- Marie-Hélène Caron, agente de développement



Programme d'achat local

Le Programme d'Achat Local a repris de plus belle en octobre. La CDTE de Saint-Hubert souhaite remercier tous les commerçants qui ont donné des certificats-cadeaux pour les tirages de la prochaine année. Vous pouvez déposer vos cartes à la Caisse populaire de Viger. N'oubliez pas : *Acheter localement, c'est payant!*



Certificat cadeau de 25\$
chez
Coiffure Bel allure inc.
 Madame Marcelle
 Boucher
Félicitations !

Certificat cadeau de 20\$
chez
Super soir
 Madame Christiane Dion
Félicitations !

Coop de santé

Suite à la rencontre d'information publique qui a attirée plus de 350 personnes à l'église de Saint-Hubert, le comité provisoire de la Coopérative de santé a fait beaucoup de travail. Nous avons maintenant un local pouvant accueillir différents services professionnels. Nous sommes toujours en recrutement de médecin, mais tous les espoirs sont permis. Surveillez vos boîtes aux lettres car vous serez convoqué prochainement à l'assemblée de fondation de la Coop. Merci de l'intérêt que vous portez au projet et soyez assuré que nous mettons tout en œuvre pour offrir un service de santé de première ligne après le départ du Dr Caron.

Le comité provisoire de la Coop Santé de Saint-Hubert

Accueil des nouveaux arrivants

Le comité de la Famille de Saint-Hubert a déjà commencé à préparer la fête pour les nouveaux arrivants et nouveaux bébés. Notez à votre agenda que cette activité aura lieu le dimanche 15 mai 2011 soulignant le début de la semaine de la Famille. Si vous avez de nouveaux voisins ou qu'une nouvelle naissance s'annonce prochainement, l'invitation est lancée. Toute la population est également invitée à se joindre à la fête. Des pochettes d'accueil pour les nouveaux arrivants seront disponibles au bureau municipal dès le mois de mars. Vous aurez plus de détails dans le prochain numéro du Saint-Hubert en bref.



Besoin d'une place pour votre enfant dans un service de garde?

Inscrivez gratuitement votre enfant, en une seule démarche, au www.bila.ca ou en composant le 1-866-646-4733 ou le 418-724-6959.

Le bureau d'inscription à la liste d'attente centralisée vous permet de vous inscrire dans plusieurs services de garde en une seule opération. Il vous donne aussi l'opportunité de préciser vos besoins et préférences comme par exemple: Installation, milieu familial ou garderie; secteurs; temps plein, partiel ou besoins atypiques; besoins particuliers de l'enfant; date de fréquentation souhaitée; etc.

Pour en savoir davantage, contactez-nous:

RESPEQ (Réseau des services à la petite enfance de l'Est-du-Québec)

49, rue Saint-Jean-Baptiste Ouest

Rimouski G5L 4J2

Téléphone sans frais: 1-866-646-4733

Télécopieur: 418-722-6959

bila.respeq@globetrotter.net

www.bila.ca



En cette période du temps des Fêtes, le Cercle de Fermières vous souhaite un Noël plein de joies et une Nouvelle Année remplie de bonheur.

Que vos désirs les plus chers se réalisent.

Joyeuses Fêtes!

Rachel Beaulieu, responsable des communications





Pour le développement durable et énergétique de la région!

Vous êtes concerné(e)s par la préservation de l'environnement et l'utilisation efficace de nos sources d'énergies? Vous croyez au développement des énergies renouvelables sur le territoire? Vous souhaitez que nos collectivités se développent de manière durable? Toutes ces raisons sont bonnes pour devenir membre d'Énergies des Monts Enneigés - Coop de solidarité. En tant que membre utilisateur ou de soutien, plusieurs avantages s'offrent à vous, dont :

- Être copropriétaire d'une entreprise ayant des fondements verts;
- Contribuer à l'implantation des énergies renouvelables sur le territoire;
- Bénéficier de produits et services en efficacité énergétique adaptés aux besoins de la communauté;
- Détenir un droit de vote, pouvoir assister aux assemblées générales et siéger au conseil d'administration d'ÉME;
- Décider collectivement de la répartition des trop-perçus de la coopérative.

Vous désirez en savoir plus ou vous informer sur les moyens d'économiser et de produire de l'énergie? Communiquez avec Élise Dumouchel au 418-497-2588 ou à eme@sainthonoredetemiscouata.ca.

Dans le cadre d'un cours, quatre étudiants en Techniques Policières du Cégep de Rimouski, en collaboration avec le maire Monsieur Napoléon Lévesque et l'agent Luc Gaudreault de la Sureté du Québec, ont mis en œuvre une approche stratégique en résolution de problèmes, dans le but de résoudre une problématique de vitesse à l'entrée Ouest de notre village de St-Hubert. Certaines mesures policières et des améliorations sur la signalisation routière seront mises en œuvre d'ici quelques semaines. Le but de notre message est de vous demander votre collaboration dans la résolution du problème de vitesse et nous vous remercions de celle-ci à l'avance.

Après tout, c'est de votre sécurité et celle de vos enfants qu'il s'agit.

Jonathan Aubin
William Marquis
Guillaume Brisson
David Sénéchal
Votre maire M. Napoléon Lévesque
En collaboration avec l'agent Luc Gaudreault de la Sureté du Québec



Les Tapageurs de Saint-Hubert inc.



Notre conseil d'administration pour 2010-2011:

Président:	Marcel Morin
Vice-président:	Roch Gagné
Directeurs:	Benoît Ouellet, Ghislain Beaulieu, Mario Beaulieu, Michel Beaulieu, Guillaume Lagacé, Jérôme Soucy
Secrétaire:	Nicole Lagacé
Publicité:	Yvonnise April
Responsable de la location:	Murielle Plourde
Aumônier:	Béatrix Morin

Les cartes de droits d'accès au sentier de motoneiges sont en vente au club et chez les directeurs. N'oubliez pas d'être en règle **AVANT** de vous aventurer sur les sentiers.

Cout des cartes AVANT le 9 décembre 2010:	240,00 \$
APRÈS le 9 décembre 2010:	300,00 \$

Nos activités:

- * À compter du mardi 11 janvier 2011, **soirées de charlemagne** à tous les mardis soirs au centre Touristique. Animateurs: Solange et Sylvain. Bourses à l'enjeu. Inscriptions à 20 h;
- * Le vendredi 7 janvier 2011 à 20 h: **Messe et bénédiction des motoneiges**;
- * Le samedi 12 février 2011: **Slalom de motoneige** Inscription à compter de 13 h avec bourses à l'enjeu et à 17 h **souper suivi d'une soirée dansante** avec votre animateur Jean-Yves Roy. Prix de présence.
- * Le samedi 19 février et le dimanche 20 février 2011: **Randonnée en motoneige** aux Appalaches.
Responsable: Yvonnise April 497-2714

Toutes ces activités se déroulent au chalet du club.

- * À déterminer :Avril 2011: **Déjeuner-quilles à Rivière-du-Loup**. Responsable Annick Dionne au 418 497-1463

Bonne saison et bienvenue à tous!

MOT DE L'ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC DE LA GRANDE-FOURCHE

Bonjour à vous toutes et tous,

Déjà l'automne qui s'achève; la plupart des chalets sont fermés pour l'hiver sauf ceux, de plus en plus nombreux, qui sont habités à l'année. Avez-vous noté, comme moi, qu'il se fait de nombreuses transactions autour du lac : comme ces chalets se vendent généralement plus chers que l'évaluation foncière, cela aura pour effet de faire augmenter possiblement nos évaluations lors d'un prochain rôle.

Mais, je ne veux pas être pessimiste à ce temps-ci de l'année et je me limiterai à vous transmettre quelques informations :

-il y aura à nouveau une campagne de distribution d'arbres gratuits au printemps; comme c'est nous, comme association, qui avons la chance de recevoir ces arbres, et que le lac Saint-Hubert fait partie du même bassin versant que nous, nous offrirons à ses riverains la possibilité de venir se procurer des arbres gratuits.

-tel que je vous l'avais mentionné lors du dernier numéro, le remplacement des arbustes perdus se fera au printemps et nous en aurons en plus pour offrir à nos membres.

-les travaux à l'écluse n'avancent pas vite; encore une fois, nous devons attendre les rapports de la firme d'ingénieurs.

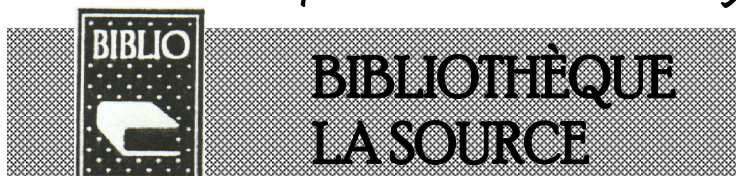
-malgré la belle température, le lac a passé un bel été : aucune fleur d'eau de cyanobactéries. Il nous faut donc continuer à travailler sur la qualité de l'eau qui s'écoule dans le lac.

Permettez-moi de terminer ce court message en vous souhaitant, à vous et à votre famille, nos meilleurs vœux pour un Joyeux Noël et une Bonne Année 2011, de la part de tous les membres du Conseil d'administration.

Portez-vous bien.

Gilles Couture, président





Bienvenue à toutes et à tous!

La bibliothèque fermera à partir du 23 décembre 2010 pour le congé des Fêtes. L'horaire régulier reprendra le mercredi 5 janvier 2011.

Nous remercions tous les bénévoles de la bibliothèque pour leur magnifique travail.

Tirage spécial pour Noël: Livre-chocolat de Ève Berger ayant pour titre *Picoui et les chocolats magiques*.



Joyeux temps des Fêtes à tous!

L'équipe des bénévoles

Pensée: *La vie est un cadeau dont je défais les ficelles chaque matin.*

Un endroit
où on aime revenir

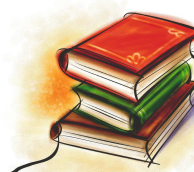


Heures d'ouverture

Lundi de 14 h 30 à 16 h 00

Mercredi de 19 h 00 à 20 h 30

Vendredi de 19 h 00 à 20 h 00



Nouvelles du 125e Saint-Hubert

Le dépôt du premier bilan des activités du 125e de Saint-Hubert a été déposé entre le 24 novembre et le 1er décembre au Conseil de Fabrique et à la Municipalité de Saint-Hubert.

Dans un premier temps, le Comité 125e de Saint-Hubert remboursera au Conseil de Fabrique ainsi qu'à la Municipalité de Saint-Hubert les sommes engagées pour la réalisation des activités que se soit en argent, en temps de travail ou en biens fournis tels que la location des salles. Chacune des parties récupérera donc son investissement.

Les biens restants tels que chandelles, épinglettes et albums seront également séparées entre les deux parties et vendues de part et d'autres. Ces articles seront en vente au Presbytère ainsi qu'au bureau municipal de Saint-Hubert. Il est à noter que ces articles sont une excellent **idée-cadeau** pour le temps des fêtes qui arrive à grands pas.

Lors de la fermeture des comptes en janvier 2011, les sommes restantes seront séparées à parts égales entre le Conseil de Fabrique et la Municipalité de Saint-Hubert. À ce moment, un bilan plus détaillé sera publié dans le Saint-Hubert en bref du mois de février 2011 afin que toute la population puissent être informée.

Le comité désire remercier la population, le Conseil de Fabrique ainsi que la Municipalité de Saint-Hubert pour leur appui et leur confiance!



Mesure d'assouplissement

Si un propriétaire de terrain boisé effectue des travaux conformément aux normes décrites dans ce feuillet, **il n'a pas à en informer la MRC**. Il peut procéder sans demander **aucun permis** que ce soit. Il ne peut toutefois dépasser ces normes sans risquer de se voir donner des amendes.

Cependant, le règlement de la MRC prévoit une mesure d'assouplissement aux normes générales. Dans des cas de **force majeure**, quand respecter les normes du règlement voudrait dire perdre inutilement du bois, le propriétaire peut déposer une **prescription sylvicole** justifiant une récolte sur une superficie supérieure à ce qui est autorisé. Une fois la demande déposée et étudiée, la MRC émettra alors au producteur un **certificat d'autorisation** pour la coupe prescrite. Le tarif pour l'émission d'un certificat d'autorisation est de 50 \$.

RECOURS ET PÉNALITÉS

L'abattage d'arbre fait en contravention du règlement est passible d'une amende d'un montant minimal de 500 \$ auquel s'ajoute :

- dans le cas où la superficie d'abattage en contravention est inférieure à un hectare, un montant minimal de 100 \$ et maximal de 200 \$ par arbre abattu illégalement, jusqu'à concurrence de 5 000 \$;
- une amende d'un montant minimal de 5 000 \$ et maximal de 15 000 \$ par hectare complet déboisé.

Les montants prévus sont doublés en cas de récidive.

POUR TOUTE INFORMATION

Pour vous informer sur l'application du règlement ou pour signaler une coupe abusive, veuillez communiquer avec l'inspecteur en bâtiment de votre municipalité locale.

Le règlement est disponible sur le site internet de la MRC de Rivière-du-Loup, à l'adresse suivante, sous l'onglet « documentation » :

<http://www.riviereduloup.ca/mrc/>

Le nouveau règlement de la MRC de Rivière-Du-Loup relatif à la protection de la forêt privée

Un règlement simple qui vise à limiter les pratiques abusives en matière d'exploitation de la forêt et qui s'applique à tout propriétaire privé de terrains boisés.

Un nouveau règlement régional qui touche les propriétaires de boisés privés

Le 30 septembre 2010 est entré en vigueur le règlement numéro 167-09 de la MRC de Rivière-du-Loup relatif à la protection de la forêt privée. Ce règlement a pour but de déterminer certaines normes applicables lors du prélèvement de bois commercial en forêt privée et lors de la création de nouvelles superficies de terre en culture. Il s'applique sur tous les terrains privés de plus de un hectare situés sur le territoire de la MRC, à l'exception des terrains situés dans le secteur urbain de la ville de Rivière-du-Loup.

Pourquoi un règlement ?

Il est arrivé et il arrive encore que des lots entiers se fassent couper à blanc par des propriétaires pressés d'encaisser un profit à court terme. Ces pratiques ont évidemment des conséquences néfastes sur l'environnement, les boisés voisins et les paysages, mais sont également nuisibles à long terme à l'économie régionale. Ces coupes abusives ont pour effet de dilapider notre richesse collective et ont des conséquences directes pour chaque propriétaire de lot. Un terrain que l'on rase de cette façon, perd du jour au lendemain une bonne partie de sa valeur foncière. Les municipalités qui doivent s'assurer de revenus de taxe constants, n'ont alors d'autre choix que de taxer davantage l'ensemble des propriétaires pour compenser. Ce sont alors l'ensemble des contribuables qui paient pour les pratiques abusives de quelques uns. De la même manière, les budgets accordés à l'aménagement forestier, qui fournit de nombreux emplois dans la MRC de Rivière-du-Loup, ne pourront être longtemps justifiés si la MRC ne prend pas des mesures pour conserver les investissements publics consentis sur la forêt privée.

Vous trouverez dans ce feuillet un résumé des normes qui s'appliquent désormais à travers le nouveau règlement de la MRC. Le présent document ne remplace cependant pas le règlement, qui est celui ayant une portée légale. Pour toute question à ce sujet, nous vous invitons à communiquer avec l'inspecteur en bâtiment de votre municipalité locale.

Qu'est-ce que le règlement change, concrètement, pour la majorité des propriétaires ?

Pour la très grande majorité des propriétaires de terrains boisés, le règlement relatif à la protection de la forêt privée ne changera strictement rien à leur pratique déjà respectueuse de la forêt. Ils n'auront pas, dans la grande majorité des cas, à informer qui que se soit de leurs travaux ni à demander de permis ou d'autorisation pour ces travaux. Le règlement de la MRC vise principalement à éviter les cas extrêmes et à protéger nos paysages les plus exposés. Il ne vise pas à compliquer la vie des citoyens ni à créer de la paperasserie inutile.

Quelques définitions

Pour les fins du règlement, on entend par **coupe totale**, la récolte de plus de 40 % des tiges de bois commercial sur une surface donnée. La coupe totale **est autorisée et encadrée** par le règlement. Toutes tiges de moins de 15 cm à la souche ne sont pas considérées comme du bois commercial. Elles peuvent donc être complètement récoltées sans être incluses dans le décompte des souches. Dès que le couvert végétal résiduel (la proportion du ciel cachée par la cime des arbres) passe sous les 50%, la récolte est considérée comme une coupe totale, même si on a coupé moins que 40 % des tiges de bois commercial.

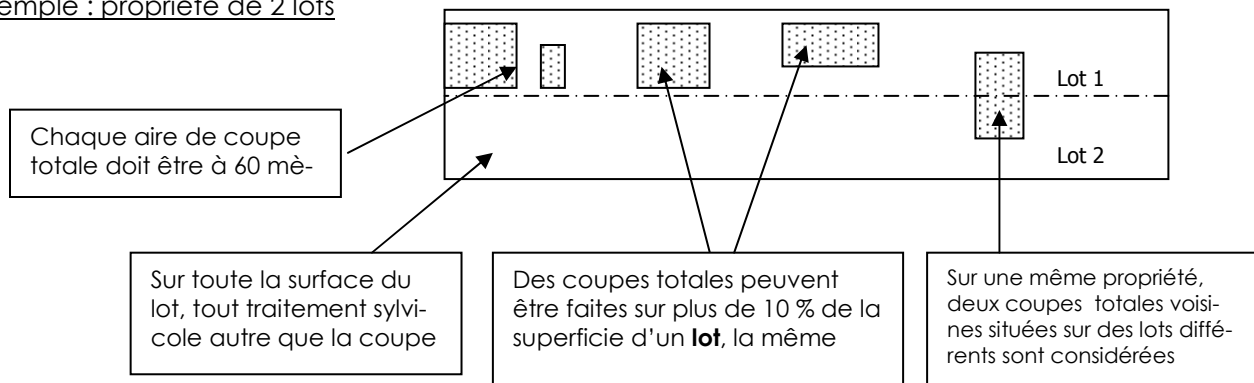
Une **propriété (ou terrain)** est constituée de une ou plusieurs parcelles contiguës qui appartiennent à la même personne physique ou morale. Deux parcelles appartenant à la même personne, mais séparées par un chemin ou une autre propriété constituent deux propriétés distinctes.

Superficie maximale de coupe

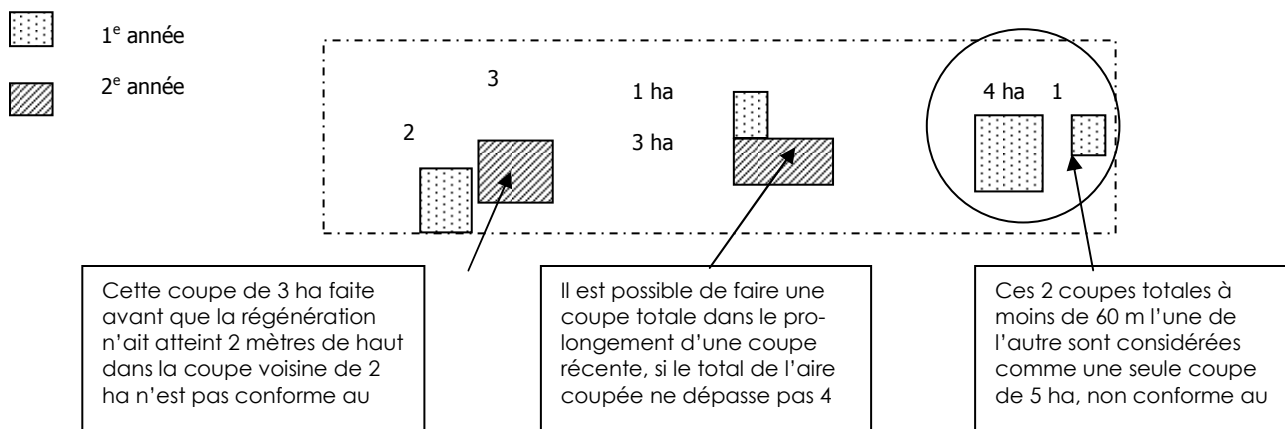
Sur tout le territoire, il n'y a **aucune limite de superficie** pour les coupes **autres que les coupes totales** ou pour tous les traitements sylvicoles qui visent la récolte de bois non commercial (moins de 15 cm à la souche).

La superficie des coupes totales est quant à elle limitée partout sur le territoire à **4 hectares (ha) d'un seul tenant**, sauf sur certaines parties plus sensibles du paysage où d'autres restrictions s'appliquent (voir page suivante). De plus, la superficie maximale de l'ensemble des coupes totales effectuées à chaque année sur une même propriété ne doit pas excéder **10 % de la superficie boisée de la propriété, lorsque cette propriété dépasse 40 hectares**. Pour les plus petites propriétés, la superficie de l'ensemble des coupes totales est limitée à 4 hectares par année.

Exemple : propriété de 2 lots



Considérant les normes décrites plus haut, le propriétaire d'un lot de 40 hectares pourrait effectuer des coupes totales sur 4 hectares la première année et autant les années suivantes, pour autant qu'une **bande de 60 mètres** entre les parterres de coupe soit préservée. Ces bandes restantes peuvent quant à elles faire l'objet d'un traitement sylvicole où la récolte de bois commercial est limitée à 1 tige sur 3. On pourra également y effectuer des coupes totales dès que la régénération aura atteint **2 mètres** de haut dans les aires coupées précédemment.



Autres dispositions

Le règlement numéro 167-09 relatif à la protection de la forêt privée contient également un certain nombre de dispositions encadrant la récolte de bois dans des situations particulières :

- En bordure de certaines routes et sentiers récréatifs, la récolte de bois commercial est limitée à 1 tige sur 3. Cette restriction s'étend à 30 mètres de part et d'autre des routes numérotées et du chemin Taché, et à 60 mètres de part et d'autre du réseau cyclable de l'Estuaire (Route verte), du parc linéaire du Petit-Témis et du Sentier national.

- Dans les érablières acéricoles, l'abattage des tiges entaillables d'érable est limité à 1 tige sur 5 calculé sur une période de 15 ans.

- Le défrichement pour des fins agricoles est soumis à l'obtention d'un certificat d'autorisation et au respect de certaines conditions.

Coupes non visées par le règlement

Il existe certaines situations où le règlement numéro 167-09 ne s'applique pas. Notamment, aucune des dispositions du règlement ne s'applique aux travaux suivants :

- l'abattage d'arbres effectué à des fins publiques;
- l'abattage d'arbres de Noël;
- l'abattage d'arbres effectué pour procéder à l'ouverture, l'élargissement ou à l'entretien d'un chemin forestier d'une largeur maximale de 15 mètres.

Mélanie Milot
CLD de Rivière-du-Loup



C'est à l'occasion d'une activité de clôture de la Semaine de la Coopération que Monsieur Béatrix Morin, président du conseil d'administration de la Caisse populaire Desjardins de Viger, a procédé au tirage d'un forfait vacances d'une valeur de 1 300 \$.

L'heureuse gagnante du prix est Madame Lorette Belland. Le tirage a été fait en présence de quelques 20 employé(e)s de la Caisse et des 10 dirigeants élus.



Sur la photo:

À gauche: Madame Christiane Castonguay, directrice Gestions des avoirs et services aux particuliers

Au centre: Madame Lorette Belland, l'heureuse gagnante du prix

À droite: Madame Normande Lagacé, conseillère en finances personnelles

